

Heures d'ouverture du bureau municipal  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)  
Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges  
4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0  
Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169  
Année 13, Numéro 8

DÉCEMBRE 2015

### POSTE DE DIRECTEUR – DIRECTRICE GÉNÉRAL (E), SECRETARIE TRÉSORIER (IÈRE) 2<sup>E</sup> CONCOURS

#### Sommaire de l'emploi :

Sous l'autorité du Conseil municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration de la municipalité. À cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les ressources humaines, financières et matérielles en conformité avec les objectifs et priorités du Conseil municipal et les lois et règlements en vigueur.

#### Le poste consiste à :

- Préparer le budget annuel et le plan triennal d'immobilisations basés sur le plan d'action et les objectifs de la municipalité ; assurer le suivi financier mensuel ;
- Assurer la coordination des projets municipaux et des demandes de subvention ;
- Étudier les projets de règlements, les politiques et les directives et soumettre des recommandations au Conseil municipal à cet égard; veiller à leur adoption et exécution ;
- Collaborer aux projets de développement de la municipalité;
- Coordonner la gestion des contrats municipaux, gérer les programmes d'aide financière et les redditions de comptes ;
- Assurer les communications entre le Conseil municipal, les comités du Conseil, le personnel, les organismes de la communauté et les citoyens;
- Recevoir et gérer les demandes et les plaintes des citoyens de même que les réclamations contre la municipalité ;
- Assurer la gestion du personnel;
- Voir au respect des règles et des politiques du code d'éthique et de déontologie ;
- Faire rapport au Conseil municipal sur toute anomalie financière, tout conflit d'intérêts et tout autre sujet que le directeur général croit devoir porter à sa connaissance.

#### Le profil recherché :

- Formation en administration (formation universitaire comptabilité et gestion) permettant d'assurer la gestion générale des affaires municipales ou toute autre combinaison de scolarité et d'expérience équivalente seront considérées.
- Connaissance du milieu municipal et des différents paliers gouvernementaux serait un atout
- Habilités en rédaction de textes et en communications, excellent français parlé et écrit
- Connaissances du logiciel de gestion municipale PG MegaGest serait un atout, ainsi que Microsoft Office
- Faire preuve d'intégrité, de leadership mobilisateur et être doué pour les communications et les relations interpersonnelles. Faire preuve d'une capacité à gérer et à passer à l'action. Démontrez une bonne vision stratégique, faire preuve de diplomatie ainsi que d'un esprit d'analyse et de synthèse. Souci marqué pour l'amélioration continue des services aux citoyens et vous distinguez par votre sens de l'organisation, votre capacité d'adaptation et votre polyvalence.

#### Conditions salariales :

Salaire établi selon l'échelle prévue à la politique salariale en vigueur. Le salaire de base annuel est établi à 56800\$. La municipalité offre un régime de retraite et d'assurances collectives.

Faire parvenir votre curriculum vitae par courrier à la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges au 4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0; par télécopieur au (418) 851-3169 ou par courriel à [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca) et indiquer «**POSTE DE DIRECTEUR-DIRECTRICE GÉNÉRAL(E)**» Information par téléphone : 418-851-3009. Date limite pour faire parvenir le curriculum vitae : le 3 décembre 2015

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité de l'emploi. SEULES LES PERSONNES RETENUES POUR UNE ENTREVUE SERONT CONTACTÉES.

### AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS / UNE QUESTION DE CIVISME ET DE RESPECT

Extrait du Règlement n° 266 concernant la garde des animaux, **article 15.1** : "Étant propriétaire ou gardien d'un chien, avoir laissé ce chien se trouver dans une rue ou un endroit public / sans être tenu par une laisse d'au plus 1,80 mètre ou accompagné par une personne capable de contrôle".

On comprend que votre voisinage n'a pas à subir les incon vénients de votre animal préféré. A cet égard : **article 16.1** : Nuisances générales Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- Le fait, pour un chien, d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;
- Le fait, pour un animal, de causer un dommage à la propriété publique ou privée;
- Le fait, pour un animal, de fouiller dans les ordures ménagères;
- Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- Le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matières fécales de son animal ;
- Le fait pour un animal d'errer sur la place publique ou sur toute propriété privée, sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ladite propriété. **Définition de gardien** : signifie toute personne qui est propriétaire d'un animal ou qui lui donne refuge ou le nourrit ou qui en a la garde. **Votre collaboration est demandée afin de vous conformer à cette réglementation pour le bien-être de tous.**

### ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES BACS BRUNS –Année 2016

Voici un message provenant de la MRC des Basques concernant la cueillette des vidanges et des bacs bruns pour l'année 2016. Les **vidanges** seront ramassées aux 3 semaines, et ce, à l'année.

Pour les **matières organiques**, ce sera 1 fois par mois du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars et aux 2 semaines du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre



### CALENDRIER DES COLLECTES / JANVIER & FÉVRIER 2016

#### JANVIER 2016

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

#### FÉVRIER 2016

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29					

#### LÉGENDE :

- Ordures
- Bac Brun (matières organiques)
- Sapins (13 janvier 2016)
- Recyclage, secteur 132 Est, Grève Fatima, 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> Rang, Cap-Marteau
- Recyclage, Grève Morency, Rioux & D'Amours
- Recyclage, secteur Rivière-Trois-Pistoles

### OFFRE D'EMPLOI - PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est à la recherche d'un responsable de l'entretien de la patinoire à Rivière-Trois-Pistoles (environ 20h par semaine) et de l'animation pour la saison hivernale 2015-2016.

#### Description de l'emploi et compétences recherchées :

Glacer, entretenir et déneiger la patinoire et les accès, effectuer la surveillance du local intérieur et voir à la propreté, organiser des activités d'animation.

Bonne capacité physique, autonomie et débrouillardise;

Disponible jour, soir et fins de semaine. Période : 19 décembre 2015 au 13 mars 2016 (selon la température). Travail durant la période des fêtes et la semaine de relâche.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 4 décembre 2015 avant 16 h00 à l'adresse suivante :

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges, 4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles, Québec, G0L 2E0 ou par

courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca). Seules les personnes retenues seront contactées.

## RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2015

Afin de répondre à l'article 955 du code municipal, il me fait plaisir en tant que maire de votre municipalité et au nom des membres de votre conseil de vous informer sur la situation financière de la municipalité.

### Les derniers états financiers 2014

Les états financiers de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges montrent pour l'année 2014, un excédent d'opérations de 127 279 \$. Les états financiers 2014 indiquant des revenus de 2 426 013 \$ et des dépenses et affectations de 2 298 734 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2014 atteint 905 025 \$ représentant un per capita de 805 \$ pour une population de 1 124 personnes. Le surplus accumulé au 31 décembre 2014 s'élève à 316 751 \$.

### Le dernier rapport du vérificateur

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, la firme comptable "Malette" a vérifié l'état consolidé de la situation financière de la municipalité. Ces états financiers consolidés donnent à tous les égards une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution financière pour l'exercice terminé à cette date selon les normes de vérification généralement reconnues.

### Les indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2015

Le budget 2015 prévoit des revenus et des dépenses de 2 136 239 \$. Les états financiers au 31 octobre 2015 montrent que les dépenses se chiffrent à 1 857 571 \$ et les immobilisations à 56 707 \$ afin de totaliser 1 914 278 \$ (1 857 571 \$ + 56 707 \$) abstraction faite des dépenses supportées par le fonds carrière-sablières, le fonds de roulement, les transferts conditionnels, le programme AIIRL et le surplus accumulé. Les revenus se situent à 2 218 295 \$. Nous espérons que les dépenses et revenus prévisionnels pour les mois de novembre et de décembre laisseront entrevoir que l'année 2015 se termine avec un léger surplus.

### Plan triennal d'immobilisation

L'année 2015 a été marquée par la réalisation de quelques projets de capitalisation dont entre autres:

- ⇒ L'achat d'une camionnette de marque GMC pour un montant de 23 000 \$ ;
- ⇒ Le déménagement dans un nouveau bureau municipal 35 370 \$;
- ⇒ Les travaux de rechargement en gravier dans le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> rang Ouest, petite route D'Amours pour un montant de 51 069 \$ ;
- ⇒ Les travaux de revêtement en asphalte dans le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> rang Ouest, petite route D'Amours pour un montant de 461 165 \$, dont un montant de 279 841 \$ applicable en subvention;
- ⇒ L'achat d'un système de récupération de fumée de soudure au garage municipal pour un montant de 6 142 \$ ;
- ⇒ L'achat et l'installation de caméras de surveillance – sablière pour un montant de 12 494 \$ ;
- ⇒ L'achat d'un ordinateur pour l'urbanisme pour un coût de 3 757 \$, d'un photocopieur pour 600 \$ ;
- ⇒ L'achat d'une machine à dégeler les conduites d'aqueduc au montant de 13 720 \$.
- ⇒ L'acquisition du nouvel édifice du bureau municipal au montant de 90 000\$ remboursable sur 5 ans ;
- ⇒ L'achat de panneaux d'enseignes et d'accessoires d'embellissement pour un montant de 8 441 \$.

### Rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil

En 2015, la rémunération mensuelle du maire s'élève à 481.44 \$ et son allocation à 240.57 \$. Quant à la rémunération mensuelle de chaque conseiller, celle-ci est de 160.37 \$ et leur allocation de dépense à 80.18 \$.

### Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

Aussi tel que prévu par l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés par la municipalité depuis le dernier rapport du maire. Cette liste est publique et peut être consultée au bureau de la municipalité. La période couverte débute du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015.

## RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2015 (suite)

### Les orientations générales du budget

En décembre prochain, le conseil municipal déposera le budget de l'année 2016. Je vous invite à venir assister à cette séance extraordinaire prévue à la salle municipale. Le prochain bulletin d'information municipal vous fera l'annonce de la date fixée ainsi que sur le site web de la municipalité.

### Plan triennal d'immobilisation 2016-2017-2018

Il nous faut aussi comme chaque année procéder à la mise en place, à l'amélioration et au remplacement de certains équipements, machineries et infrastructures. Le conseil municipal aura en 2016 à travailler dans les dossiers d'infrastructures, dont les égouts, la voirie, l'eau potable et l'achat d'équipements.

### Conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal. Je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin l'administration municipale afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes, une administration efficace et un budget en fonction des besoins et à la mesure de la capacité de payer des contribuables. En terminant, les membres du conseil, le personnel et moi-même sommes toujours très disponibles pour répondre aux questions des contribuables qui voudraient des renseignements plus détaillés.



André LeBlond  
Maire

## RÉCUP DON



récupDON est un nouveau service en ligne de DON et de RECHERCHE de biens réutilisables. Vous aimeriez donner un bien dont vous ne vous servez plus? Ou bien vous aimeriez trouver gratuitement un bien dont vous avez besoin? Récupération des Basques offre ce nouveau service de petites annonces en ligne.

Nous invitons donc les citoyens des Basques à visiter le [www.recuperationdesbasques.com](http://www.recuperationdesbasques.com) et à cliquer sur le logo de récupDON pour DONNER ou CHERCHER un bien réutilisable : c'est simple, gratuit et ça permet de donner une deuxième vie à des biens qui sont encore en bon état! À utiliser sans modération!

Ce projet est rendu possible grâce à la Table Chantier Pauvreté.

## REVENU QUÉBEC- SUBVENTION EST OFFERTE AUX AÎNÉS QUI ONT SUBI UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES TAXES MUNICIPALES

Pour les années de taxation municipale 2016 et suivantes, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité.

Conditions d'admissibilité

<http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/2015/2015-11-16.aspx>

formulaire TP-1029.TM)

[http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/tp/tp-1029\\_tm.aspx](http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/tp/tp-1029_tm.aspx)